



Note d'Informations – Officiels - 2

Objet : Rapports et Motifs

Date : 28/11/2019

Destinataires : Arbitres

«

FÉDÉRATION RECONNUE
D'UTILITÉ PUBLIQUE
J.O DU 25 JUIN 1983

DÉLÉGATION DU
MINISTÈRE DES SPORTS



Nous vous demandons d'être particulièrement vigilants sur les points suivants liés à la discipline :

- Comme déjà évoqué, s'il y a échange de coups, une faute disqualifiante doit être sifflée et un rapport doit être établi.
- S'il y a des insultes caractérisées, une faute disqualifiante doit être sifflée et un rapport doit être rédigé.

Afin de faciliter le travail de la Commission de Discipline et de pouvoir, si nécessaire, bien individualiser les sanctions il est « indispensable » de motiver **précisément** les motifs de la sanction.

Les termes « contestation », « violences », « injures » sont trop généraux et doivent être précisés comme par exemple « contestation d'une décision : lancers francs demandés ».

Il est impératif d'indiquer au verso de la feuille de match les **termes exacts** qui auront été utilisés, qu'ils s'agissent de commentaires désobligeants (« arbitre t'es nul ») ou d'injures (« c....., e..... », etc....).

PARTENAIRE OFFICIEL DE
LA FÉDÉRATION ET DES
ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRES OFFICIELS



Rédacteur	Approbateur
Jocelin CORVAISIER Directeur Sportif Adjoint	Stéphane BINOT Directeur Sportif

COMMISSION BASKET-BALL HANDISPORT

Jocelin CORVAISIER

Directeur Sportif Adjoint

Tél. 06 81 49 34 72 / jcorvaisier.basketfauteuil@gmail.com / www.francebasketfauteuil.org